

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 28 avril 2025 à 19h00 à la salle du conseil municipal située au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

SONT PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Roseline St-Onge, conseillère
Mme Emilie Maloney, conseillère
Mme Christiane Forcier, conseillère
M. Francis Dupuis, conseiller
M. Jean-François Marcouiller, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gêrôme, directrice générale et greffière-trésorière

PROPOSITION ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Mot de bienvenue de la mairesse
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION**
 - 3.1 Dénéigement et entretien des chemins d'hiver
 - 3.2 Dénéigement et entretien des chemins d'hiver, circuit Domaine Ouellet
 - 3.3 Autorisation signature des contrats des jeudis 5 à 7 pour l'été 2025
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mot de bienvenue de la mairesse

Bonsoir à tous,
Bienvenue à cette séance extraordinaire du conseil municipal.
Bonne rencontre dans le respect des opinions de chacun.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-04-089

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par madame Emilie Maloney

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

3.1 DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres public numéro 2025-03-01, publié dans le journal *Le Nouvelliste* du 13 mars 2025 et sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), pour les services de déneigement de l'ensemble de ses chemins municipaux pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres ;

ATTENDU QUE la firme Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l, a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions et a confirmé par écrit, en date du 22 avril 2025, que la soumission déposée par Les Entreprises Déziel est non conforme ;

ATTENDU QUE bien que la soumission de l'entreprise Paysagement Tommy Caron ait été jugée conforme, le Conseil municipal estime qu'il est dans le meilleur intérêt de la Municipalité de ne pas octroyer le contrat à cette étape et de relancer le processus d'appel d'offres afin d'assurer une plus grande concurrence ;

RÉSOLUTION 2025-04-090

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE REJETER les deux soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2025-03-01, conformément aux recommandations de la firme Morency quant à la non-conformité de l'une des soumissions et à la discrétion du Conseil quant à l'octroi du contrat ;

DE RETOURNER en appel d'offres public pour les services de déneigement de l'ensemble des chemins municipaux pour les hivers 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, et de mandater l'administration pour préparer et publier le nouvel appel d'offres dans les plus brefs délais ;

Adoptée

3.2 DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER, CIRCUIT DOMAINE OUELLET

DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER, CIRCUIT DOMAINE OUELLET

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a procédé à un appel d'offres pour le déneigement du secteur Domaine Ouellet pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres ;

ATTENDU QUE la firme d'avocats Morency a analysé la conformité des soumissions et a émis un avis écrit en date du 22 avril 2025, indiquant que l'une des soumissions est non conforme ;

ATTENDU QUE l'autre soumission, bien que conforme, présente un coût excédant significativement les prévisions budgétaires établies par la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite agir de manière responsable sur le plan financier et s'assurer de la conformité et de l'avantage économique du contrat à octroyer ;

RÉSOLUTION 2025-04-091

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christiane Forcier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE REJETER la soumission jugée non conforme, suivant les recommandations de la firme d'avocats reçues le 22 avril 2025;

DE REJETER également la soumission conforme, considérant que le prix proposé dépasse substantiellement les prévisions budgétaires ;

DE RETOURNER en appel d'offres, afin d'obtenir des propositions conformes et répondant davantage aux capacités financières;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la publication d'un nouvel appel d'offres dans les meilleurs délais.

Adoptée

3.3 AUTORISATION SIGNATURE DES CONTRATS DES JEUDIS 5 À 7 POUR L'ÉTÉ 2025

AUTORISATION SIGNATURE DES CONTRATS DES JEUDIS 5 À 7 POUR L'ÉTÉ 2025

ATTENDU QUE la municipalité organise les événements « Jeudis 5 à 7 » au Garage de la culture durant l'été 2025;

ATTENDU QUE ces événements auront lieu chaque jeudi du 3 juillet au 28 août 2025;

ATTENDU QUE ces événements nécessitent la signature de contrats avec les artistes participants;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Manseau, technicien aux loisirs et à la vie communautaire, est responsable de la gestion et de l'organisation de ces événements;

RÉSOLUTION 2025-04-092

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER monsieur Frédéric Manseau, technicien aux loisirs et à la vie communautaire, à signer les contrats avec les artistes participants aux « Jeudis 5 à 7 » au Garage de la culture, qui se dérouleront du 3 juillet au 28 août 2025. Les neuf événements représentent un montant total de 6 212.31 \$.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune assistance du public dans la salle.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Roseline St-Onge propose de lever l'assemblée à 19h05.

Charline Plante, mairesse

Sandra Gêrôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.